

Rupture commun accord et droit ARE avec création

Par **evemaison**, le **28/06/2015** à **18:32**

Bonjour

Je suis en CDI (statut cadre) et je me dirige vers une rupture de contrat dans le cadre d'un plan d'accompagnement à la mobilité externe. Aurais je droit à l'ARE en sachant que je vais créer mon entreprise 1 semaine après la fin de mon contrat?

Merci de votre aide
Cordialement

Par **P.M.**, le **28/06/2015** à **19:44**

Bonjour,

Le mieux serait d'interroger Pôle Emploi mais a priori en cas de refus de la mobilité interne cela se traduit par un licenciement économique qui ouvre donc droit à l'indemnisation chômage et donc aux autres mesures d'accompagnement pour la création d'entreprise...